

Les actions de la ville en faveur de la nature valorisées par un label

Le Républicain Lorrain - 05 févr. 2026 à 19:49 - Temps de lecture : 1 min



Les agents des services techniques sont étroitement associés au processus.

La ville de Guénange a rejoint cette année le dispositif « Commune nature » en décrochant deux libellules grâce aux efforts de ses équipes. La distinction Commune nature a pour objectifs la protection de la santé publique, la préservation de la ressource en eau, la sauvegarde et l'accroissement de la biodiversité.

Deux libellules

La Région et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse accompagnées de la FREDON ont remis à la ville de Guénange le niveau 2 de la distinction « Commune nature ». Avec ses deux libellules sur son blason, la commune met en lumière son engagement, à travers ses services et ses élus, de mettre en œuvre des actions au cœur des enjeux de la transition écologique.

Plus de 100 arbres plantés depuis 2020

Depuis 2020, la ville a ainsi planté plus de 100 arbres, en respectant les principes, “un arbre malade coupé = un arbre replanté et un arbre abattu pour des raisons d'aménagement = 2 arbres replantés”.

Elle agit en faveur de la biodiversité au travers notamment du plan de gestion différencié et de la mise en place d'une protection du patrimoine arboré. En parallèle, elle communique sur ses pratiques et sensibilise le public à travers de nombreux ateliers durant l'année, avec comme notamment la semaine de développement durable